PARCOURS PROFESSIONNELS CARRIÈRES et RÉMUNÉRATIONS

Cfdt:

CENTRE FONCTIONS PUBLIQUES

Lors des dernières élections fonctions publiques du 4/12/2014, vous avez fait de la CFDT, par vos votes, la première organisation syndicale dans la Région Centre-Val de Loire.

La CFDT fonction publique dans la Région Centre-Val de Loire arrive en tête dans l'hospitalière, la territoriale et en deuxième place à l'État.

Le vote CFDT confirme l'attente des agents de voir un syndicalisme réformiste les représenter.

C'est aussi le résultat d'un travail de conviction, de proximité à l'écoute des agents.

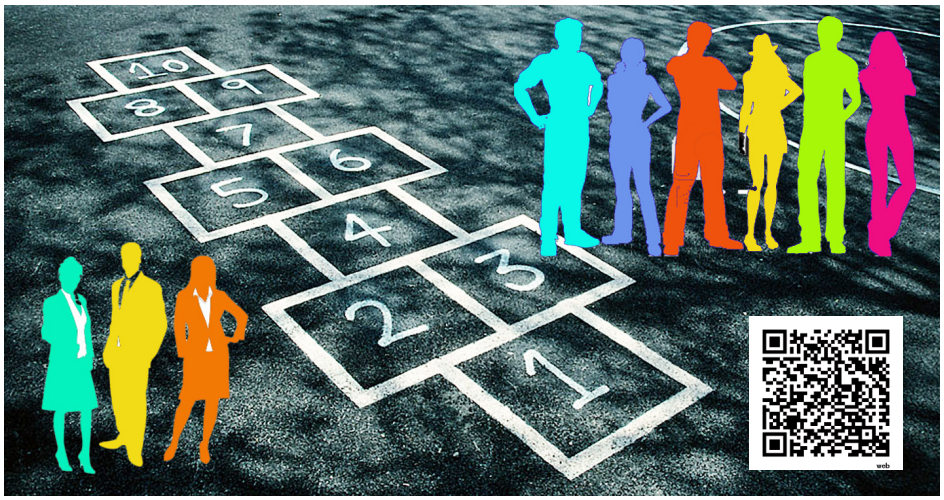

La CFDT a fait campagne dans la fonction publique en affirmant clairement la place du dialogue social au cœur des enjeux de demain pour les agents, pour les réformes et l'action publique de qualité que veulent nos concitoyens.

Malheureusement avec l'épisode sur le projet d'accord relatif à « l'avenir de la fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations », pour lequel la CFDT a apporté sa signature avec cinq autres organisations syndicales, le dialogue social reste dans la fonction publique à construire. Il faut aussi que certaines organisations syndicales sortent de leurs postures politiques et pensent un peu plus aux agents.

Dommage pour le dialogue social !

Suite au refus de valider l'accord des adeptes du « c'est jamais assez » : FO, Solidaires et CGT, le premier ministre a pris la décision unilatérale le 30 septembre 2015 d'en appliquer les dispositions.

C'est un mauvais coup porté au dialogue social. Dommage. Cela dédouane de leurs responsabilités les syndicats qui au final s'opposent toujours à toute avancée pour les agents.

La ministre de la fonction publique a affirmé qu'elle mettrait en œuvre le principe qui découle des accords de Bercy du 2 juin 2008 et traduit dans la loi du 5 juillet 2010, en conditionnant les mesures envisagées à un accord majoritaire.

Personne ne devrait craindre cette condition : soit l'accord est bon pour les agents et alors pourquoi ne pas l'approuver soit il est mauvais et alors il ne faut pas l'appliquer.

C'est du double langage !

Comment expliquer que des organisations parlent néanmoins de chantage à la signature ? Simplement par le fait qu'elles aimeraient pouvoir dire aux agents qui ne veulent pas de l'accord qu'elles l'ont refusé et, en même temps dire à ceux qui veulent la réforme qu'elle sera quand même appliquée.

La CFDT qui a su prendre toutes ses responsabilités continuera à défendre vos intérêts dans la suite des discussions qui vont reprendre. Cela ne se fera pas malheureusement par un comité de suivi mais par des réunions informelles.

LA CFDT CONTINUERA A SE BATTRE

pour un dialogue social constructif dans la fonction publique, fondé sur la culture de la négociation et de l'accord.

Il est évident que le projet d'accord ne peut pas mettre un terme à lui seul au contentieux qui existe sur le pouvoir d'achat.

L'absence de valorisation du point d'indice depuis 2010 et la suppression de l'indemnité compensatrice de la CSG sont la cause de la baisse de pouvoir d'achat.

Par contre, les grilles , pour certains sont revues et réévaluées. L'effort a plus particulièrement porté sur le début et fin de carrière. Même en déduisant l'effet de la transformation d'une petite partie des primes en points d'indice, le solde de la refonte des grilles est bien une augmentation des rémunérations.

PEUT- ON REFUSER UN PROJET

dont l'effet est d'augmenter les salaires et d'améliorer les carrières dans un environnement économique difficile et dans le contexte budgétaire actuel ?

"Le dialogue social demande des acteurs responsables"

Et le dialogue social dans le secteur privé ?

Il est régi par la loi du 20 août 2008. Un accord s'applique dans l'entreprise lorsqu'il recueille la signature des syndicats qui représentent 30% des salariés. Il peut être dénoncé par les syndicats représentant plus de 50% des salariés. Par contre il est inattaquable lorsque l'accord est signé par le ou les syndicats regroupant plus de 50% des salariés. A noter que chaque fois que la CFDT s'engage dans un ANI (accord national interprofessionnel), les syndicats majoritaires, mais non signataires, ne le dénoncent pas.

L'ENGAGEMENT DE LA CFDT

et de 5 autres syndicats va permettre de débloquer les carrières des fonctionnaires. Tant mieux pour les agents publics !

Malgré que vos rémunérations soient gelées depuis plus de 5 ans, vous allez pouvoir bénéficier de :

- Pour la catégorie C, la réduction du nombre de grades de 4 à 3.
- **La garantie pour tous d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades alors qu'aujourd'hui un quart des fonctionnaires termine sa carrière sur son grade de recrutement.**
- L'intégration dès 2016 d'une part des primes en points d'indice y compris pour celles et ceux qui n'ont pas de prime : c'est une mesure de justice sociale, qui impactera positivement le calcul de nos retraites.
- La simplification et l'harmonisation de l'appréciation de la valeur professionnelle des agents.
- La refonte et la revalorisation des grilles de rémunération des catégories C, B et A de 2016 à 2020.
- L'intégration en catégorie A des travailleurs sociaux (assistants de service sociaux, éducateurs spécialisés) en 2018.
- La grille des agents de maîtrise restructurée et revalorisée.
- La sécurisation réglementaire de toutes ces mesures avant 2017.
- Indice 390 pour les infirmières Diplômées d'Etat.
- Un droit réglementé à la mobilité choisie dans la fonction publique Hospitalière pour tendre vers des droits à mutation inter-établissements identiques à ceux de la fonction publique d'Etat.
- Des recrutements plus transparents et moins discriminants.

ET LE POINT D'INDICE ?

L'évolution future de la valeur du point d'indice que l'on ne connaît pas, devrait faire l'objet d'une négociation salariale en février 2016.
Ce point figurait expressément dans le projet d'accord. Si l'accord ne recueillait pas la signature d'organisations syndicales représentant plus de 50 % des agents, ce rendez-vous ne devait pas avoir lieu. Ce qui poserait problème.

Le gouvernement s'est néanmoins engagé à appliquer tout l'accord et y compris ouvrir les négociations sur le point d'indice.

Quid du comportement des organisations syndicales non signataires qui logiquement et honnêtement ne devraient pas participer à cette négociation ?

Cfdt S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Bulletin d'adhésion

Nom : _____ **Prénom :** _____

Administration : _____
Adresse administrative : _____
Adresse personnelle : _____
N° Téléphone : _____
Grade : _____ **Indice :** _____

J'adhère à la CFDT à compter du : _____ **date à laquelle je verserai ma première cotisation correspondant à mon indice de traitement. Je bénéficie ainsi des services réservés aux adhérents CFDT.**
Je joins un RIB pour le prélèvement automatique de ma cotisation. Je recevrai alors tous les numéros de CFDT Magazine, le mensuel de la Confédération.

Date : _____
Signature :

A envoyer à : CFDT Région Centre 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLÉANS